



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Mont-de-Marsan, 13 juin 2016

Marché de prestations intellectuelles

Marché N°

Marché passé en application des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 - « Procédure adaptée »

6 - DOCUMENTS ANNEXES AU CCTP

Objet du marché :

Analyse socio-économique des enjeux et usages liés à l'eau du territoire Adour aval et du SAGE

Maître d'ouvrage : INSTITUTION ADOUR

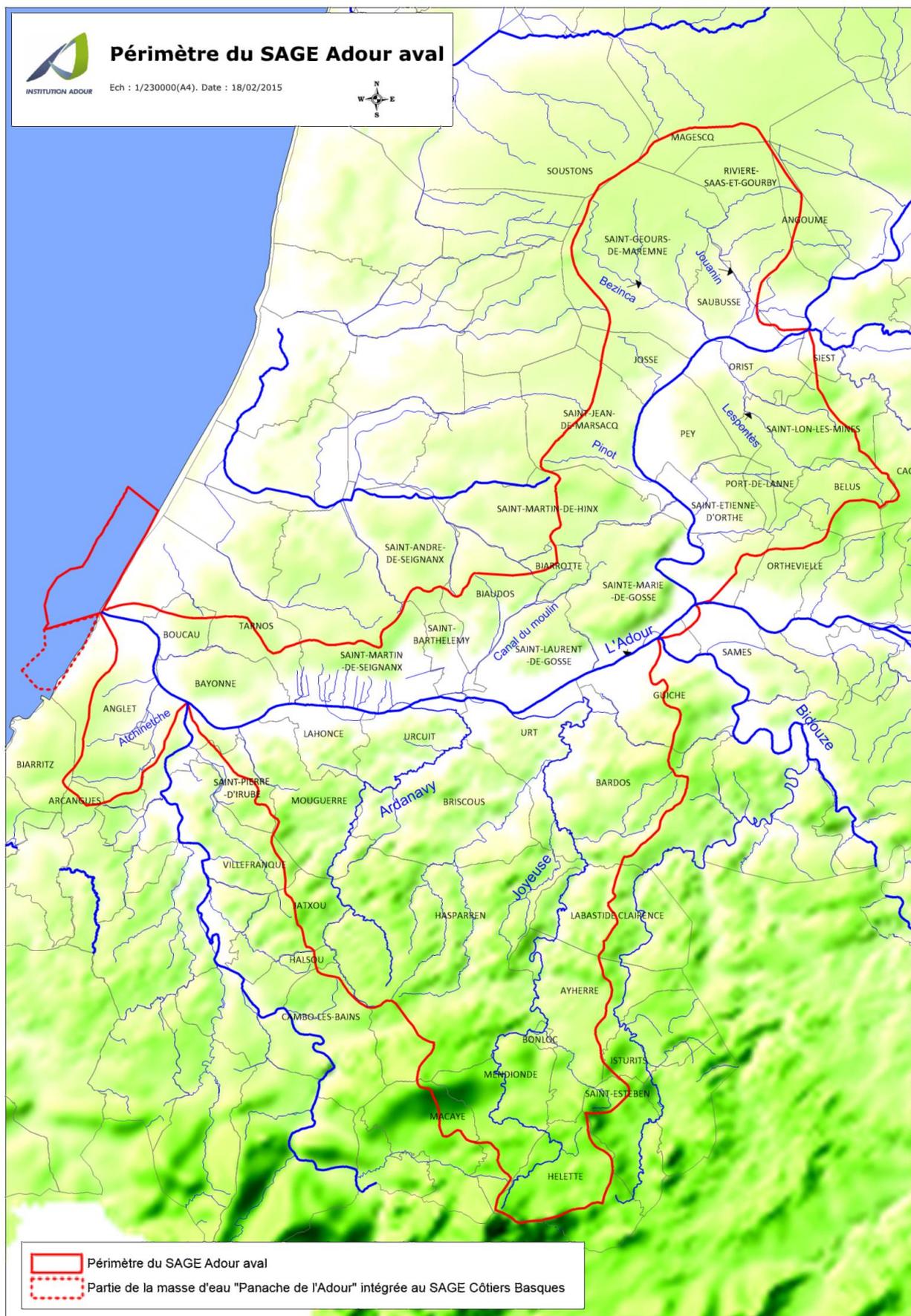
Date limite de remise des offres :

Lundi 1^{er} août 2016 à 16 heures

Liste des annexes

ANNEXE 1.	PERIMETRE DU SAGE ADOUR AVAL	3
ANNEXE 2.	LISTES DES COMMUNES ET SUPERFICIE CONCERNEE PAR LE PERIMETRE DU SAGE.....	4
ANNEXE 3.	LES ENJEUX PRESENTIS DU TERRITOIRE ADOUR AVAL	5
ANNEXE 4.	CALENDRIER PREVISIONNEL D'ELABORATION DU SAGE ADOUR AVAL.....	7
ANNEXE 5.	COMPOSITION DU COTECH DU SAGE ADOUR AVAL	8
ANNEXE 6.	COMPOSITION DU BUREAU DU SAGE ADOUR AVAL.....	9
ANNEXE 7.	COMPOSITION DE LA CLE DU SAGE ADOUR AVAL ARRETEE LE 7 SEPTEMBRE 2015	10

Annexe 1. Périmètre du SAGE Adour aval



Annexe 2. Listes des communes et superficie concernée par le périmètre du SAGE

Code géographique	Libellé de commune	Surface totale km ²	Surface totale ha	Surface dans BV Adour aval ha	% commune dans BV
40003	Angoumé	8	800	195	24,4
40034	Bélus	11,9	1190	875	73,5
40042	Biarrotte	5	500	377	75,4
40044	Biaudos	15,6	1560	1047	67,1
40059	Cagnotte	14,7	1470	10	0,7
40129	Josse	9,4	940	791	84,1
40168	Magescq	77,2	7720	561	7,3
40211	Orist	15,1	1510	1510	100,0
40212	Orthevielle	14	1400	421	30,1
40222	Pey	14,2	1420	1420	100,0
40231	Port-de-Lanne	12,8	1280	1051	82,1
40244	Rivière-Saas-et-Gourby	27,5	2750	2045	74,4
40248	Saint-André-de-Seignanx	19,7	1970	146	7,4
40251	Saint-Barthélemy	5,7	570	570	100,0
40256	Saint-Étienne-d'Orthe	11,2	1120	1120	100,0
40261	Saint-Geours-de-Maremne	43,4	4340	3863	89,0
40264	Saint-Jean-de-Marsacq	26,3	2630	1421	54,0
40268	Saint-Laurent-de-Gosse	17,6	1760	1760	100,0
40269	Saint-Lon-les-Mines	21,7	2170	1544	71,2
40271	Sainte-Marie-de-Gosse	26,5	2650	2650	100,0
40272	Saint-Martin-de-Hinx	25,6	2560	1183	46,2
40273	Saint-Martin-de-Seignanx	45,8	4580	1956	42,7
40293	Saubusse	10,3	1030	1009	98,0
40301	Siest	3	300	93	31,0
40310	Soustons	107,6	10760	14	0,1
40312	Tarnos	27,3	2730	763	27,9
64024	Anglet	27,2	2720	1943	71,4
64038	Arcangues	18	1800	101	5,6
64086	Ayherre	28	2800	2105	75,2
64094	Bardos	43,4	4340	2985	68,8
64102	Bayonne	25,8	2580	2023	78,4
64122	Biarritz	12,3	1230	21	1,7
64134	Bonloc	1	100	100	100,0
64140	Boucau	5,8	580	435	75,0
64147	Brisous	31,6	3160	3160	100,0
64160	Cambo-les-Bains	22,8	2280	81	3,6
64250	Guiche	24,8	2480	1155	46,6
64255	Halsou	5,6	560	79	14,1
64256	Hasparren	77,5	7750	7061	91,1
64259	Hélette	23,8	2380	1541	64,7
64277	Isturits	13,7	1370	27	2,0
64282	Jatxou	14	1400	578	41,3
64289	La Bastide-Clairence	24,8	2480	1116	45,0
64304	Lahonce	9,9	990	990	100,0
64364	Macaye	19,7	1970	317	16,1
64377	Mendionde	21,5	2150	1890	87,9
64407	Mouguerre	22,4	2240	2229	99,5
64476	Saint-Esteben	13,8	1380	241	17,5
64496	Saint-Pierre-d'Irube	7,7	770	247	32,1
64502	Sames	13,1	1310	52	4,0
64540	Urcuit	14	1400	1400	100,0
64546	Urt	18,8	1880	1880	100,0
64558	Villefranque	17,3	1730	105	6,1

Annexe 3. Les enjeux pressentis du territoire Adour aval

Des documents issus de l'étude de faisabilité du SAGE Adour aval, menée de 2012 à 2014, sont disponibles au téléchargement sur le site Internet de l'Institution Adour. Ils présentent le territoire Adour aval et permettent d'en appréhender les enjeux.

La description ci-dessous vise à évoquer de manière très succincte et non exhaustive les enjeux pressentis sur le territoire Adour aval, qui seront travaillés par la CLE dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Les enjeux généraux sur le territoire du SAGE Adour aval :

✓ **Aménagement du territoire** → *concilier urbanisme, développement, et gestion de l'eau ; anticiper les évolutions*

- Fort enjeu lié à l'assainissement (lien avec la qualité des eaux de baignade, particularité des barthes...)
- Gestion du **pluvial / ruissellement**
- Améliorer la **prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme**
- **Vision prospective** assainissement / alimentation en eau potable (territoire attractant, population en augmentation)
- Enjeu global d'**inondation** autour de l'axe Adour et lien fort avec d'autres enjeux : urbanisme, gestion des digues et ouvrages, continuité écologique, zones humides...

✓ **Qualité de l'eau** → *préserver les usages par la connaissance et l'amélioration de la qualité de l'eau*

- **Des enjeux** sectorisés en fonction des usages → enjeu bactériologie vers l'aval ; enjeu aussi lié à l'assainissement dans les barthes ; eutrophisation et pesticides sur l'amont du territoire ; impact de l'élevage ; impact industriel zoomé à l'aval...
- Des **conflits d'usages** déjà identifiés : AEP/pesticides ; PCB/pêche ; bactériologie/baignade
- **Connaissance / suivi** de la qualité de l'eau et impact des différentes activités (industrie, agriculture...)
- Mise en exergue des impacts provenant des bassins limitrophes

✓ **Milieux naturels** → *maintenir l'attractivité du territoire tout en préservant les milieux et la biodiversité*

- **Gérer les cours d'eau** : axe Adour, affluents, cours d'eau en secteur urbain, cours d'eau des barthes...
- **Connaître et préserver les zones humides** : richesse du territoire mais connaissance incomplète, pas de maîtrise d'ouvrage dédiée pour des actions cohérentes
- **Améliorer la continuité écologique** : responsabilité du territoire pour les poissons migrateurs (anguille notamment)

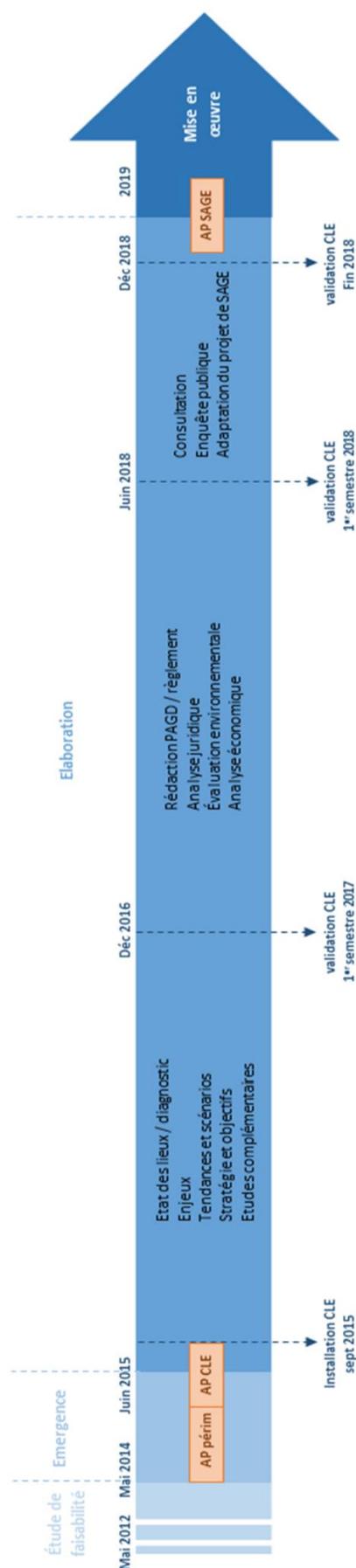
Les interactions, problématiques, conflits d'usages déjà identifiés sur le territoire du SAGE Adour aval :

- la qualité bactériologique des eaux de baignade sur les littoraux basque et landais est un enjeu majeur. Le poids économique du tourisme balnéaire est très important. Au regard de cet enjeu économique, des investissements très importants sont réalisés à la fois pour améliorer le fonctionnement et les performances des systèmes d'assainissement, mais aussi pour comprendre le fonctionnement de l'estuaire de l'Adour et l'influence en termes de bactériologie sur les plages. L'analyse économique devra aider à quantifier le poids économique de chacun des usages, de l'exercice de la compétence assainissement, et de mettre en regard tous ces éléments entre eux.
- des problématiques de qualité de l'eau utilisée pour l'alimentation humaine existent sur certains captages d'eau potable. Ces problèmes sont liés à l'activité agricole pratiquée sur le bassin versant de ces captages. L'analyse économique aidera à établir le rapport entre les investissements nécessaires par le syndicat d'AEP et le poids économique du maintien en l'état de l'activité agricole sur ce territoire.
- l'Adour sur son cours inférieur est en grande partie bordé de digues de protection contre les débordements. L'entretien de ces digues est fait de manière non uniforme, certaines parties étant très entretenues, d'autres non ; aucun cadre d'intervention commun n'existe à ce jour. Les enjeux derrière les digues sont variés et n'ont pas tous le même poids économique ou humain. De manière générale les coûts d'intervention sur ces ouvrages sont très importants. L'analyse économique pourra permettre de mettre en regard les coûts d'intervention sur les digues avec le poids économique des enjeux existants derrière et des éventuels dégâts en cas de débordements.
- le coût des services de l'eau sur une partie du territoire est augmenté par le fait que les dimensionnements d'ouvrages pour l'AEP ou l'assainissement sont prévus pour assumer la population saisonnière estivale. Ce coût est actuellement supporté par l'utilisateur permanent et les financeurs publics locaux. Une analyse plus

précise permettrait de connaître quel est la différence sur la facture d'eau et de proposer, si nécessaire, des possibilités de participation financière de la population saisonnière (taxes pour les locations, les hébergements, etc.).

- l'industrie sur le périmètre du SAGE Adour aval a un impact sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Cet enjeu est très majoritairement concentré à l'aval du territoire sur la zone industrialoportuaire de Bayonne. L'analyse économique doit permettre de mettre en regard le poids économique de cette activité avec les impacts connus sur le milieu.
- La pêche professionnelle pratiquée sur le territoire est directement dépendante de la qualité de l'eau et des milieux et de la santé des populations de poissons exploités qui en découle. L'activité est en difficulté depuis plusieurs années, compte tenu notamment de la situation critique des populations de poissons migrateurs exploités par la pêche. La situation est aggravée par une pollution de l'Adour aux PCB qui a conduit à un arrêté d'interdiction de commercialisation et de consommation de certaines espèces, à partir de certaines tailles précisées dans l'arrêté. L'analyse économique doit permettre de comprendre quel est l'enjeu économique de l'activité de pêche professionnelle, ses liens ou interactions avec l'activité de pêche de loisir, et en rapport avec son impact sur les populations de poissons migrateurs par rapport à leur situation déjà critique.

Annexe 4. Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE Adour aval



Annexe 5. Composition du COTECH du SAGE Adour aval

La composition du COTECH du SAGE Adour aval telle que validée par la CLE le 9 octobre 2015 est la suivante :

- Institution Adour, animatrice du SAGE
- 9 représentants techniques des EPCI
- 2 représentants techniques des départements 64 et 40
- 1 représentant technique de la Région Aquitaine
- 1 représentant du SCOT Bayonne et Sud Landes
- Agence de l'Eau
- 2 DDTM 64 et 40
- 2 DREAL Aquitaine et Midi Pyrénées

Annexe 6. Composition du Bureau du SAGE Adour aval

La composition du Bureau telle que validée par la CLE le 9 octobre 2015 lors de sa réunion d'installation comprend les 15 membres suivants :

- Yves Lahoun, président de la CLE du SAGE Adour aval et président de la commission « milieux » ; conseiller départemental des Landes et élu à l'Institution Adour
- Valérie Dequeker, vice-présidente de la CLE du SAGE Adour aval et présidente de la commission « qualité de l'eau » ; élue à l'ACBA
- Francis Betbeder, vice-président de la CLE du SAGE Adour aval et président de la commission « fonctionnement du fleuve » ; élu à la CC MACS
- Lucien Betbeder, président de la commission « aménagement du territoire » ; élu à la CC du Pays de Hasparren
- Mathieu Bergé, conseiller régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente
- Marie Ange Delavenne, élue à la CC du Seignanx
- Raymond Pouyanné, président du syndicat de protection des berges de l'Adour maritime et affluents

- SEPANSO Landes
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- Association interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versants côtiers
- Association EHLG

- Agence de l'Eau Adour Garonne
- DREAL Aquitaine
- DDTM 64
- DDTM 40

Annexe 7. Composition de la CLE du SAGE Adour aval arrêtée le 7 septembre 2015

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval a été arrêtée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 7 septembre 2015 comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux

Mathieu BERGE, représentant le conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente

Patrick CHASSERIAUD, représentant le département des Pyrénées-Atlantiques

Henri BEDAT, représentant le département des Landes

Yves LAHOUN, représentant l'Institution Adour

Denise SAINT PE, représentant l'Institution Adour

Valérie DEQUEKER, représentant l'agglomération Côte Basque-Adour

Christian BERTHOUX, représentant l'agglomération du Grand Dax

Vincent CARPENTIER, représentant la communauté de communes Errobi

Robert LATAILLADE, représentant la communauté de communes Nive Adour

Anne Marie NADAUD, représentant la communauté de communes du Pays de Hasparren

Yves PONS, représentant la communauté de communes du Pays de Bidache

Marie-Ange DELAVENNE, représentant la communauté de communes du Seignanx

Francis BETBEDER, représentant la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Thierry GUILLOT, représentant la communauté de communes du Pays d'Orthe

Maïder BEHOTEGUY, représentant le syndicat du SCOT Bayonne et Sud Landes

Francis LAPEBIE, représentant le syndicat intercommunal de la basse vallée de l'Adour

Jérôme HARGUINDEGUY, représentant le syndicat URA

Félix NOBLIA, représentant le syndicat Adour Ursuia

Hervé DARRIGUADE, représentant le syndicat mixte du bas Adour

Jean Marc LESPADE, représentant le syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC)

Raymond POUYANNE, représentant le syndicat de protection des berges de l'Adour maritime et affluents

Jean DALLIES, représentant le syndicat intercommunal à vocation unique Erreka Berriak

Claude PLINERT, représentant le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tarnos, Boucau, Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx

Jean Pierre LAGOURGUE, représentant le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Mendionde et Bonloc

Jean Michel YVORA, représentant le Pays Adour Landes Océanes

Lucien BETBEDER, représentant le Conseil des Elus du Pays Basque

B/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Bayonne-Pays Basque ou son représentant,
Monsieur le Président de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
Monsieur le Président de la chambre d'agriculture des Landes ou son représentant,
Monsieur le Président d'Irrig'Adour ou son représentant,
Monsieur le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
Monsieur le Président de la fédération des chasseurs des Landes ou son représentant,
Monsieur le Président de l'association Port Bayonne Avenir ou son représentant,
Monsieur le Président de l'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels du bassin de l'Adour et des versants côtiers ou son représentant,
Monsieur le Président de l'association des amis du littoral d'Anglet (ADALA) ou son représentant,
Monsieur le Président de Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) ou son représentant,
Monsieur le Président de la SEPANSO Landes ou son représentant,
Monsieur le Président de l'association Barthes Nature ou son représentant,
Monsieur le Président de l'association syndicale autorisée (ASA) des barthes rive droite ou son représentant,
Monsieur le Président de l'association syndicale autorisée des barthes de Sainte Marie de Gosse ou son représentant,
Monsieur le Président de la société nautique de Bayonne ou son représentant,
Monsieur le Président de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) ou son représentant,
Monsieur le Président de l'office de tourisme d'Anglet ou son représentant.

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur le Préfet de la Région Midi Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant,
Monsieur le Préfet des Landes ou son représentant,
Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Landes ou son représentant,
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
Monsieur le délégué inter-régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.